



Rémunérations dans l'EN

RÉMUNÉRATIONS DANS L'EN

[Télécharger le dossier
complet du SNALC](#)

Le faible régime indemnitaire des enseignants

Rapport annuel 2018 sur l'État de la fonction publique

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/rapport-annuel>

- La part des primes dans la fonction publique d'Etat est de 22,5% ; hors enseignants, elle est de 28,5%.
- **Dans la catégorie A**, dont les enseignants font partie, la part moyenne de primes dans le salaire brut moyen est de 17,5% ; **hors enseignants, elle est de 30%**.
- La moyenne des primes est de 14,2% pour les professeurs certifiés et agrégés, et de 6,3% pour les PE.
- Le salaire mensuel brut moyen dans la fonction publique est de 2 775 € : il est constitué de 2 150 € de traitement indiciaire brut et de 625 € de primes et indemnités.
- **La moyenne des salaires nets mensuels des cadres dans la fonction publique d'État est de 3 632 € pour les non-enseignants ; pour les enseignants, elle est de 2 752 €.**

Un métier féminisé mal rémunéré

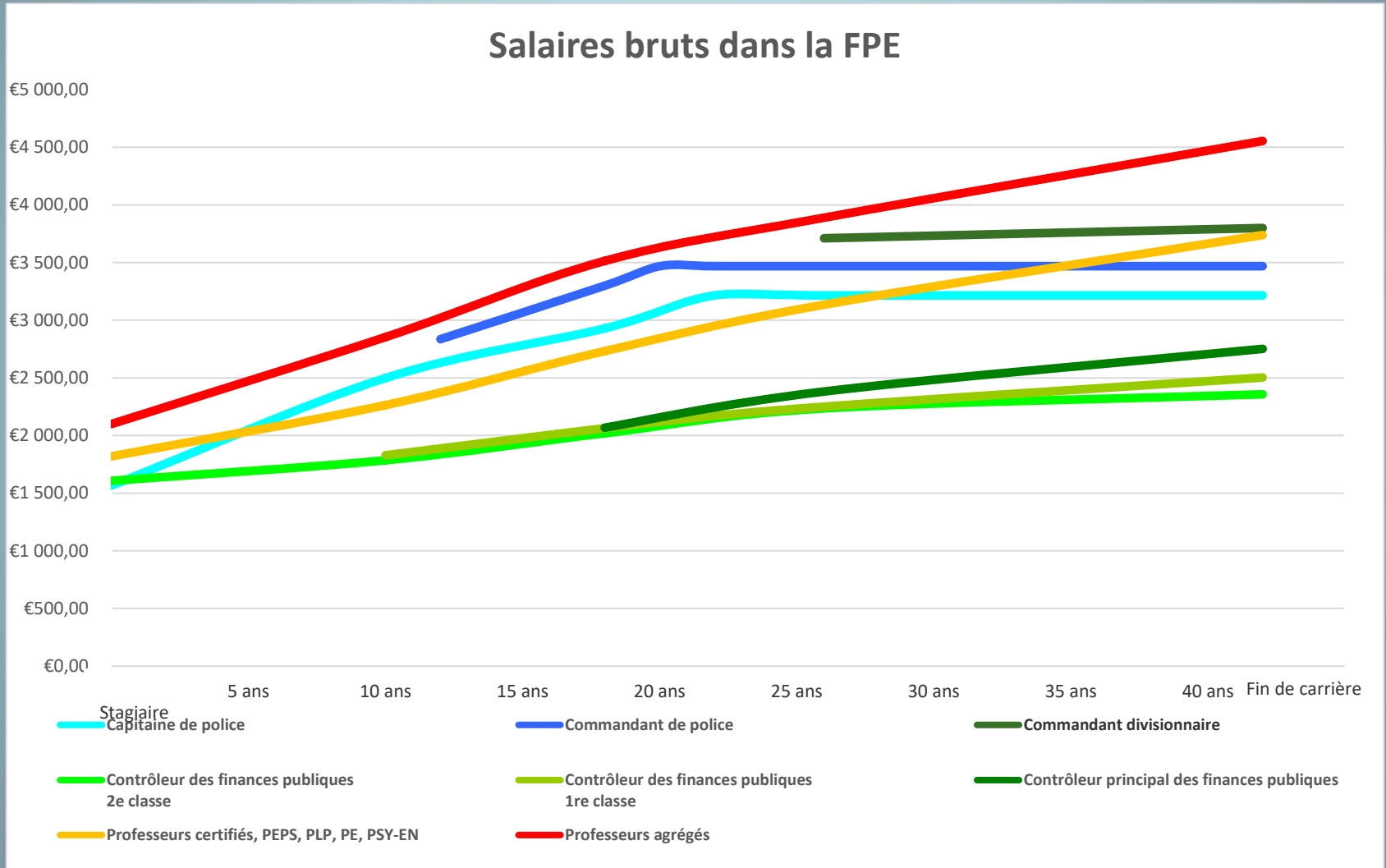
INSEE, Les salaires dans la fonction publique de l'État en 2017

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4182122>

« Les femmes représentent par ailleurs les deux tiers des enseignants (et même plus de 80 % des professeurs des écoles), qui sont, à catégorie donnée, moins rémunérés en moyenne que les autres salariés de la FPE.

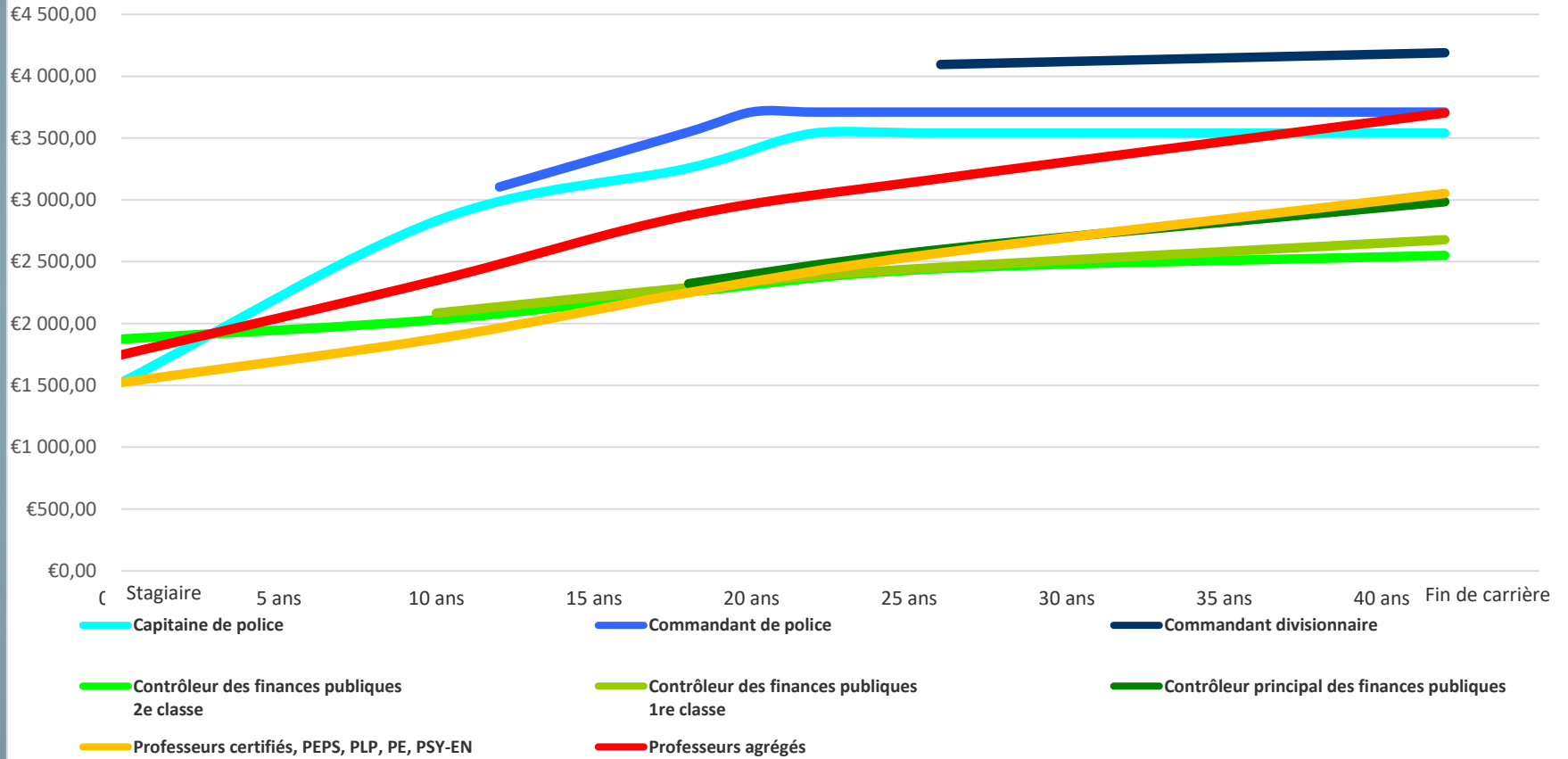
Le salaire net moyen en EQTP des enseignants de catégorie A est ainsi inférieur de 25,8 % à celui de leurs homologues non enseignants. »

Salaires bruts dans la FPE

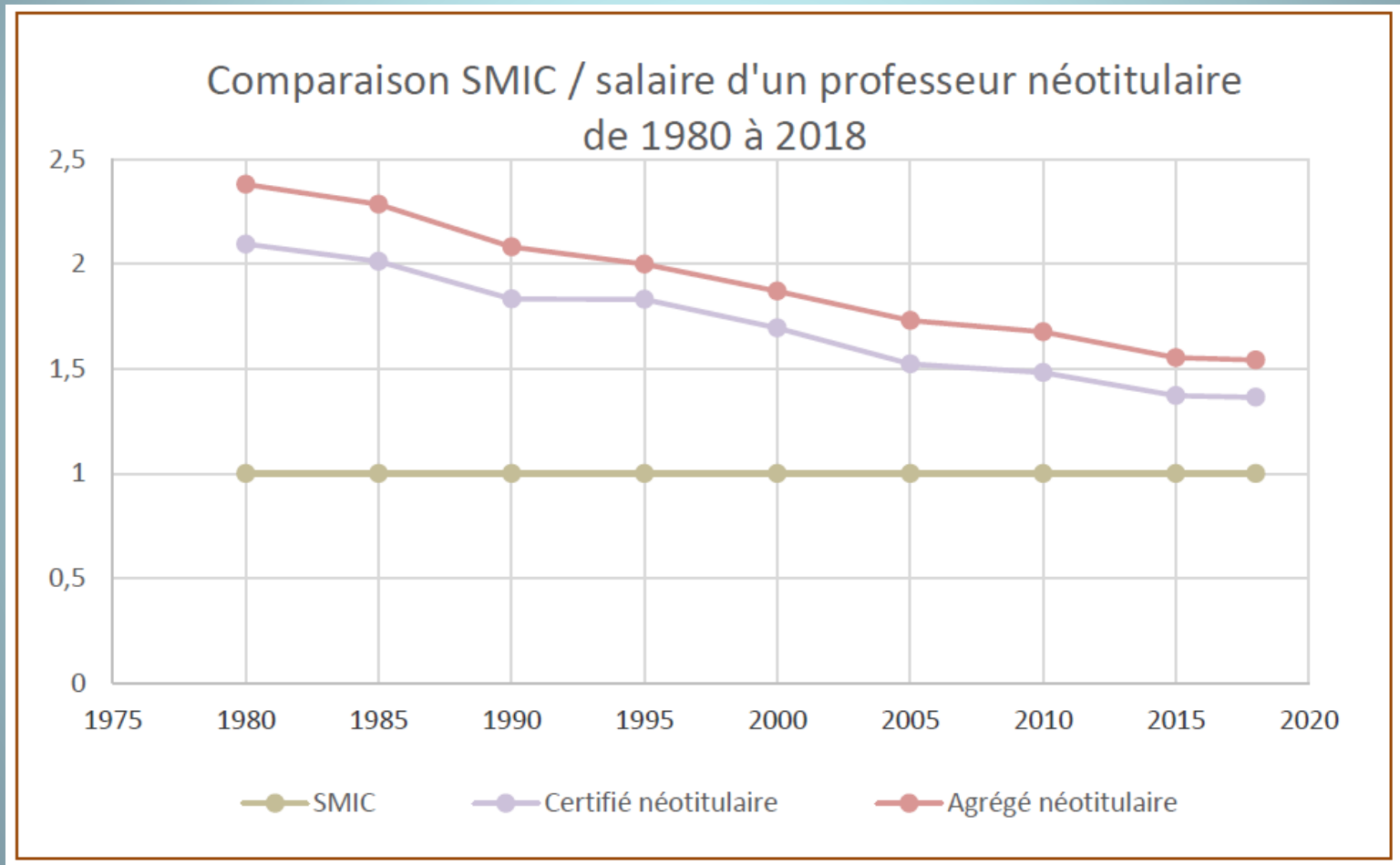


Salaires nets dans la FPE

Salaires nets dans la FPE



Le néotitulaire certifié et le SMIC





La réforme des retraites

[Voir le dossier complet
sur le site du SNALC](#)

Systeme actuel / Systeme par points

FONCTIONNEMENT

	SYSTÈME DE PENSIONS ACTUEL	SYSTÈME UNIVERSEL PAR POINTS DELEVOYE
CALCUL DE LA PENSION	<ul style="list-style-type: none"> ▶ 75% du traitement brut moyen perçu pendant les 6 derniers mois de la carrière. ▶ Primes et HSA non comprises. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Nombre total de points = 25,31% du traitement total brut perçu/10. ▶ Primes et HSA comprises dans le traitement total brut perçu. ▶ Valeur d'un point : 0,55€. Valeur révisable.
ENFANTS	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Majoration de 10% pour les deux parents de trois enfants ou plus. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Majoration de 5% par enfant à se répartir entre les deux parents. ▶ Primes et HSA non comprises.
DURÉE DE LA CARRIÈRE ET ÂGE DE DÉPART	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Taux plein après 43 ans de cotisation pour les personnes nées à partir de 1973. ▶ Proratisation si départ avant le taux plein, en fonction du nombre de trimestres cotisés sur les 172 requis. ▶ Décote (avant 67 ans) : minoration de 1,25% par trimestre manquant. ▶ Surcote : majoration de 1,25% par trimestre supplémentaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Fixation d'un âge de taux plein révisable : évalué pour le moment à 64 ans. ▶ Minoration de 5% par an pour un départ avant l'âge pivot. ▶ Majoration de 5% par an pour un départ après l'âge pivot.

Comparaison des pension des enseignants

	SYSTÈME DE PENSIONS ACTUEL	SYSTÈME UNIVERSEL PAR POINTS DELEVOYE
CORPS	PENSION MENSUELLE (BRUT)	
PE / Certifiés / P-EPS / PLP / CPE	2 833 €	1 813 €
Agrégés	3 416 €	2 214 €
LA PERTE DÉPASSERA 1 000 € PAR MOIS QUEL QUE SOIT LE CORPS !		

Simulations tous corps

CORPS		SYSTÈME DE PENSIONS ACTUEL	SYSTÈME UNIVERSEL PAR POINTS DELEVOYE
		PENSION MENSUELLE (BRUT)	
Professeur des écoles - 40 ans de cotisation. - Départ à 64 ans. - Au 6 ^e échelon HC (séjour de 8 ans).	Sans enfants	2 238 €	1 651 €
	2 enfants	2 238 €	1 817 €
	3 enfants	2 461 €	1 899 €
Professeur certifié - 43 ans de cotisation. - Départ à 66 ans. - Au 6 ^e échelon HC (séjour de 11 ans). - Professeur principal de 3 ^e chaque année.	Sans enfants	2 833 €	2 063€ (1 876€)
	2 enfants	2 833 €	2 269€ (2 063€)
	3 enfants	3 116 €	2 373€ (2 157€)
Professeur agrégé - 43 ans de cotisation. - Départ à 67 ans. - A la Hors classe HEA3 (séjour de 12 ans). - 1 HSA en moyenne chaque année.	Sans enfants	3 416 €	2 665€ (2 317€)
	2 enfants	3 416 €	2 931€ (2 549€)
	3 enfants	3 758 €	3 064€ (2 665€)
Infirmière scolaire - 38 ans de cotisation. - Départ à 62 ans. - Au 10 ^e échelon de la HC (séjour d'un an).	Sans enfants	1 437 €	1 134 €
	2 enfants	1 437 €	1 248 €
	3 enfants	1 581 €	1 304 €
SAENES - 40 ans de cotisation. - Départ à 67 ans. - Au 13 ^e échelon de la CS.	Sans enfants	1 659 €	1 564€ (1 360€)
	2 enfants	1 659 €	1 725€ (1 496€)
	3 enfants	1 824 €	1 799€ (1 564€)

Pension mixte – Florence, certifiée née en 1969

QUINZAINE UNIVERSITAIRE
n°1433
OCTOBRE 2019

FLORENCE, professeur des écoles née en 1969

Florence, née en 1969, a commencé sa carrière en 1994. Elle est PE, mère de 3 enfants, et ses primes représentent moins de 4% de son traitement brut de base. Elle est aujourd'hui à l'échelon 10 avec 2 ans d'ancienneté. Si le système actuel était conservé, elle devrait cotiser 170 trimestres. Mais même si ses deux enfants nés avant 2004 lui rapportent 8 trimestres de bonification, elle a par ailleurs effectué de nombreuses années à temps partiel.

Remarque : Nous avons laissé le bénéfice du doute à la commission Delevoye en majorant les points acquis avant 2025 dans le régime actuel des 10% supplémentaires dont bénéficient les parents de trois enfants.

DÉPART À 64 ANS	30 ANNÉES COTISÉES	
Pension système actuel	29708 €/an	2476 €/mois
Pension système mixte	28287 €/an	2357 €/mois
Variation pension	-1421 €/an	-119 €/mois
Bilan	-4,8%	

Florence part à l'âge pivot du système DELEVOYE alors qu'il lui manque 14 trimestres dans le système actuel. Pourtant, elle perd quand même 5% du montant de sa retraite dans le nouveau système : les 3 enfants comptent moins dans le système DELEVOYE en cas de partage (7,5% ici au lieu de 10% actuellement pour chaque parent).

DÉPART À 62 ANS	37 ANNÉES COTISÉES	
Pension système actuel	24414 €/an	2035 €/mois
Pension système mixte	24193 €/an	2016 €/mois
Variation pension	-221 €/an	-19 €/mois
Bilan	-0,9%	

Dans cet exemple, Florence, qui termine sa carrière au 6^e échelon de la hors classe en partant à l'âge minimum légal, subit une décote dans les deux systèmes, bien moindre dans le système mixte qui instaure l'âge pivot à 64 ans. Pourtant, les 5 années passées dans le nouveau régime universel suffisent à réduire sa pension mensuelle.

DÉPART À 67 ANS	42 ANNÉES COTISÉES	
Pension système actuel	37644 €/an	3137 €/mois
Pension système mixte	34976 €/an	2915 €/mois
Variation pension	-2668 €/an	-222 €/mois
Bilan	-7,06%	

Florence cotise 42 ans, elle perd 7% par rapport au système actuel : la surcote de 15% dans le système DELEVOYE ne suffit pas à compenser un mode de calcul très désavantageux par rapport à la prise en compte des 6 derniers mois actuellement.

Pension mixte – Florence, certifiée née en 1969

QUINZAINE UNIVERSITAIRE
n°1433
OCTOBRE 2019

FLORENCE, professeur des écoles née en 1969

Florence, née en 1969, a commencé sa carrière en 1994. Elle est PE, mère de 3 enfants, et ses primes représentent moins de 4% de son traitement brut de base. Elle est aujourd'hui à l'échelon 10 avec 2 ans d'ancienneté. Si le système actuel était conservé, elle devrait cotiser 170 trimestres. Mais même si ses deux enfants nés avant 2004 lui rapportent 8 trimestres de bonification, elle a par ailleurs effectué de nombreuses années à temps partiel.

Remarque : Nous avons laissé le bénéfice du doute à la commission Delevoye en majorant les points acquis avant 2025 dans le régime actuel des 10% supplémentaires dont bénéficient les parents de trois enfants.

DÉPART À 64 ANS	39 ANNÉES COTISÉES	
Pension système actuel	29708 €/an	2476 €/mois
Pension système mixte	28287 €/an	2357 €/mois
Variation pension	-1421 €/an	-119 €/mois
Bilan	-4,8%	

Florence part à l'âge pivot du système DELEVOYE alors qu'il lui manque 14 trimestres dans le système actuel. Pourtant, elle perd quand même 5% du montant de sa retraite dans le nouveau système : les 3 enfants comptent moins dans le système DELEVOYE en cas de partage (7,5% ici au lieu de 10% actuellement pour chaque parent).

Pension mixte – Florence, certifiée née en 1969

QUINZAINE UNIVERSITAIRE
n°1433
OCTOBRE 2019

FLORENCE, professeur des écoles née en 1969

Florence, née en 1969, a commencé sa carrière en 1994. Elle est PE, mère de 3 enfants, et ses primes représentent moins de 4% de son traitement brut de base. Elle est aujourd'hui à l'échelon 10 avec 2 ans d'ancienneté. Si le système actuel était conservé, elle devrait cotiser 170 trimestres. Mais même si ses deux enfants nés avant 2004 lui rapportent 8 trimestres de bonification, elle a par ailleurs effectué de nombreuses années à temps partiel.

Remarque : Nous avons laissé le bénéfice du doute à la commission Delevoye en majorant les points acquis avant 2025 dans le régime actuel des 10% supplémentaires dont bénéficient les parents de trois enfants.

DÉPART À 62 ANS	37 ANNÉES COTISÉES	
Pension système actuel	24 414 €/an	2 035 €/mois
Pension système mixte	24 193 €/an	2 016 €/mois
Variation pension	-221 €/an	-19 €/mois
Bilan	-0,9%	

Dans cet exemple, Florence, qui termine sa carrière au 6^e échelon de la hors classe en partant à l'âge minimum légal, subit une décote dans les deux systèmes, bien moindre dans le système mixte qui instaure l'âge pivot à 64 ans. Pourtant, les 5 années passées dans le nouveau régime universel suffisent à réduire sa pension mensuelle.

Pension mixte – Florence, certifiée née en 1969

QUINZAINE UNIVERSITAIRE
n°1433
OCTOBRE 2019

FLORENCE, professeur des écoles née en 1969

Florence, née en 1969, a commencé sa carrière en 1994. Elle est PE, mère de 3 enfants, et ses primes représentent moins de 4% de son traitement brut de base. Elle est aujourd'hui à l'échelon 10 avec 2 ans d'ancienneté. Si le système actuel était conservé, elle devrait cotiser 170 trimestres. Mais même si ses deux enfants nés avant 2004 lui rapportent 8 trimestres de bonification, elle a par ailleurs effectué de nombreuses années à temps partiel.

Remarque : Nous avons laissé le bénéfice du doute à la commission Delevoye en majorant les points acquis avant 2025 dans le régime actuel des 10% supplémentaires dont bénéficient les parents de trois enfants.

DÉPART À 67 ANS	42 ANNÉES COTISÉES	
Pension système actuel	37 644 €/an	3 137 €/mois
Pension système mixte	34 976 €/an	2 915 €/mois
Variation pension	- 2 668 €/an	-222 €/mois
Bilan	-7,08%	

Florence cotise 42 ans, elle perd 7% par rapport au système actuel : la surcote de 15% dans le système DELEVOYE ne suffit pas à compenser un mode de calcul très désavantageux par rapport à la prise en compte des 6 derniers mois actuellement

Pension mixte : Anne, agrégée née en 1975 Pierre, PLP né en 1988

ANNE, professeur agrégée née en 1975

Anne, née en 1975, a commencé sa carrière en 1999. Elle est agrégée, sans enfants, et elle effectuera en moyenne 2 HSA sur l'ensemble de sa carrière, pour une moyenne de 10% de primes par rapport à son traitement brut. Elle est aujourd'hui à l'échelon 10 avec 1 an d'ancienneté. Dans le système actuel, elle devra partir à 67 ans après 43 années de service ; dans le système mixte, l'âge pivot lui permet de partir à 65 ans sans décote.

DÉPART À 67 ANS	43 ANNÉES COTISÉES	
Pension système actuel	40 993 €/an	3 416 €/mois
Pension système mixte	37 846 €/an	3 154 €/mois
Variation pension	-3 147 €/an	-262 €/mois
Bilan	-7,67%	

Pour 43 ans de cotisations, Anne perd plus de 7% dans le système mixte malgré une surcote de 10%.

DÉPART À 65 ANS	41 ANNÉES COTISÉES	
Pension système actuel	38 616 €/an	3 218 €/mois
Pension système mixte	33 029 €/an	2 752 €/mois
Variation pension	-5 587 €/an	-466 €/mois
Bilan	-14,48%	

Contre toute attente, l'Éducation nationale a reconnu le travail d'Anne : elle a été promue à la classe exceptionnelle à 60 ans et part à la HEBS à l'âge pivot. C'est donc près de 15% de sa pension qui s'envolent dans le système mixte, malgré une décote de plus de 14% dans le système actuel.

PIERRE, PLP né en 1988

Pierre, né en 1988, a commencé sa carrière en 2012. Il est PLP, père de 2 enfants, et il effectuera en moyenne 3 HSA sur l'ensemble de sa carrière, pour un total de 15% de primes par rapport à son traitement brut. Il est aujourd'hui à l'échelon 5 avec 1 an d'ancienneté.

DÉPART À 65 ANS	41 ANNÉES COTISÉES	
Pension système actuel	29 713 €/an	2 476 €/mois
Pension système mixte	24 805 €/an	2 067 €/mois
Variation pension	-4 908 €/an	-409 €/mois
Bilan	-16,52%	

Pierre effectue la majeure partie de sa carrière dans le système DELEVOYE, qui lui permet d'augmenter sa pension en tenant compte de ses nombreuses heures supplémentaires et d'une partie des bonifications apportées par chaque enfant. Pourtant, à l'âge pivot, il touchera à peine 83% de la pension qu'il obtiendrait avec 8 trimestres de décote dans le système actuel.

DÉPART À 67 ANS	43 ANNÉES COTISÉES	
Pension système actuel	34 625 €/an	2 885 €/mois
Pension système mixte	28 939 €/an	2 412 €/mois
Variation pension	-5 686 €/an	-473 €/mois
Bilan	-16,4%	

Même en partant à la retraite deux ans après l'âge pivot, Pierre ne s'y retrouve pas, et la perte reste substantielle.

ANNE, professeur agrégée née en 1975

Anne, née en 1975, a commencé sa carrière en 1999. Elle est agrégée, sans enfants, et elle effectuera en moyenne 2 HSA sur l'ensemble de sa carrière, pour une moyenne de 10% de primes par rapport à son traitement brut. Elle est aujourd'hui à l'échelon 10 avec 1 an d'ancienneté. Dans le système actuel, elle devra partir à 67 ans après 43 années de service ; dans le système mixte, l'âge pivot lui permet de partir à 65 ans sans décote.

DÉPART À 67 ANS	43 ANNÉES COTISÉES	
Pension système actuel	40 993 €/an	3 416 €/mois
Pension système mixte	37 846 €/an	3 154 €/mois
Variation pension	-3 147 €/an	-262 €/mois
Bilan	-7,67%	

Pour 43 ans de cotisations, Anne perd plus de 7% dans le système mixte malgré une surcote de 10%.

ANNE, professeur agrégée née en 1975

Anne, née en 1975, a commencé sa carrière en 1999. Elle est agrégée, sans enfants, et elle effectuera en moyenne 2 HSA sur l'ensemble de sa carrière, pour une moyenne de 10% de primes par rapport à son traitement brut. Elle est aujourd'hui à l'échelon 10 avec 1 an d'ancienneté. Dans le système actuel, elle devra partir à 67 ans après 43 années de service ; dans le système mixte, l'âge pivot lui permet de partir à 65 ans sans décote.

DÉPART À 65 ANS	41 ANNÉES COTISÉES	
Pension système actuel	38 616 €/an	3 218 €/mois
Pension système mixte	33 029 €/an	2 752 €/mois
Variation pension	-5 587 €/an	-466 €/mois
Bilan	-14,48%	

Contre toute attente, l'Éducation nationale a reconnu le travail d'Anne : elle a été promue à la classe exceptionnelle à 60 ans et part à la HEB3 à l'âge pivot. C'est donc près de 15% de sa pension qui s'envolent dans le système mixte, malgré une décote de plus de 14% dans le système actuel.

PIERRE, PLP né en 1988

Pierre, né en 1988, a commencé sa carrière en 2012. Il est PLP, père de 2 enfants, et il effectuera en moyenne 3 HSA sur l'ensemble de sa carrière, pour un total de 15% de primes par rapport à son traitement brut. Il est aujourd'hui à l'échelon 5 avec 1 an d'ancienneté.

DÉPART À 65 ANS	41 ANNÉES COTISÉES	
Pension système actuel	29 713 €/an	2 476 €/mois
Pension système mixte	24 805 €/an	2 067 €/mois
Variation pension	-4 908 €/an	-409 €/mois
Bilan	-16,52%	

Pierre effectue la majeure partie de sa carrière dans le système DELEVOYE, qui lui permet d'augmenter sa pension en tenant compte de ses nombreuses heures supplémentaires et d'une partie des bonifications apportées par chaque enfant. Pourtant, à l'âge pivot, il touchera à peine 83% de la pension qu'il obtiendrait avec 8 trimestres de décote dans le système actuel.

PIERRE, PLP né en 1988

Pierre, né en 1988, a commencé sa carrière en 2012. Il est PLP, père de 2 enfants, et il effectuera en moyenne 3 HSA sur l'ensemble de sa carrière, pour un total de 15% de primes par rapport à son traitement brut. Il est aujourd'hui à l'échelon 5 avec 1 an d'ancienneté.

DÉPART À 67 ANS	43 ANNÉES COTISÉES	
Pension système actuel	34 625 €/an	2 885 €/mois
Pension système mixte	28 939 €/an	2 412 €/mois
Variation pension	-5 686 €/an	-473 €/mois
Bilan	-16,4%	

Même en partant à la retraite deux ans après l'âge pivot, Pierre ne s'y retrouve pas, et la perte reste substantielle.

La retraite de Karim, futur professeur certifié né en 2002

KARIM, professeur certifié né en 2002

Karim, né en 2002, commencera sa carrière en 2025, et fait donc partie de la première génération qui connaîtra uniquement le système universel par points. Il sera certifié, aura 1 enfant et effectuera en moyenne 2 HSA sur l'ensemble de sa carrière, pour un total de 12% de primes par rapport à son traitement brut. Désormais, l'âge pivot pour une retraite à taux plein dans le système universel est de 66 ans.

DÉPART À 67 ANS	44 ANNÉES COTISÉES	
Pension système actuel	36 356 €/an	3 030 €/mois
Pension système DELEVOYE	25 955 €/an	2 163 €/mois
Variation pension	-10 401 €/an	-867 €/mois
Bilan	-28,61%	

Karim est jeune : en 2069, le système actuel ne sera plus qu'un lointain souvenir. Avec le système universel DELEVOYE, c'est près de 30% de sa retraite qui se seront envolés. Mais ce n'est que de la théorie : Karim, brillant et intelligent, n'entrera en réalité jamais dans l'Éducation nationale, et il aura bien raison !



Enseignant : un métier en crise

[Voir toutes les statistiques sur les concours depuis 2008 sur le site \[devenirenseignant.gouv.fr\]\(http://devenirenseignant.gouv.fr\)](#)

Des inscriptions aux concours de l'enseignement en forte baisse

CONCOURS EXTERNE	2019	2020	ÉVOLUTION
CRPE	74 391	73 546	- 1,1%
CAPES	33 490	30 883	- 7,8%
CAPEPS	5 222	5 366	+ 2,7%
CAPLP	13 001	10 428	- 19,7%
CAPET	6 369	5 309	- 16,6%
AGRÉGATION	21 286	20 223	- 4,99%

Des disciplines déficitaires

DISCIPLINES CAPES EXTERNE	2019	2020
Histoire et géographie	4 788	4 569
LVE : Allemand	475	392
LVE : Anglais	4 018	3 775
Lettres classiques	211	196
Lettres modernes	3 436	3 172
Mathématiques	4 519	3 756
Philosophie	1 771	1 730
Physique-chimie	2 022	1 822
SES	1 862	1 438
SVT	2 704	2 298



Propositions du SNALC

Un nouveau régime indemnitaire

- a) Régime indemnitaire statutaire pour les professeurs certifiés et documentalistes / PEPS / PLP / PE / CPE / PSY-EN et les professeurs agrégés
- Création d'une **indemnité statutaire constituant 30% du traitement total brut** comme la moyenne des cadres A de la FPE hors-enseignants, **en remplacement de l'ISOE/l'ISAE part fixe**.
 - Calcul : Traitement brut total (100%) = salaire brut indiciaire (70%) + indemnité statutaire (30%).
 - Indemnité indexée sur l'échelon, permettant d'atteindre la moyenne de 30% du traitement brut total dans chaque corps, grade et échelon.
 - Plan décennal pour atteindre ce régime indemnitaire en 10 ans, avec une augmentation annuelle du traitement brut dans chaque échelon.
- > Un traitement de 4560€ brut, salaire moyen des agents de catégorie A hors-enseignants, correspondra alors au traitement total d'un certifié entre les 3^e et 4^e échelons de la HC, ou d'un agrégé entre les 7^e et 8^e échelons de la CN.

Certifiés et assimilés

Grade	Echelon	IM	Traitement mensuel indiciaire brut	Régime indemnitaire 30%	Nouveau traitement mensuel brut total
CN	1	390	1 827,55 €	783,24 €	2 610,79 €
	2	441	2 066,54 €	885,66 €	2 952,20 €
	3	448	2 099,34 €	899,72 €	2 999,06 €
	4	461	2 160,26 €	925,82 €	3 086,08 €
	5	476	2 230,55 €	955,95 €	3 186,50 €
	6	492	2 305,52 €	988,08 €	3 293,61 €
	7	519	2 432,05 €	1 042,31 €	3 474,35 €
	8	557	2 610,12 €	1 118,62 €	3 728,74 €
	9	590	2 764,75 €	1 184,89 €	3 949,65 €
	10	629	2 947,51 €	1 263,22 €	4 210,73 €
HC	11	673	3 153,69 €	1 351,58 €	4 505,28 €
	1	590	2 764,75 €	1 184,89 €	3 949,65 €
	2	624	2 924,08 €	1 253,18 €	4 177,26 €
	3	668	3 130,26 €	1 341,54 €	4 471,81 €
	4	715	3 350,51 €	1 435,93 €	4 786,44 €
	5	763	3 575,44 €	1 532,33 €	5 107,77 €
	6	806	3 776,94 €	1 618,69 €	5 395,62 €
CE	7	821	3 847,23 €	1 648,81 €	5 496,04 €
	1	695	3 256,79 €	1 395,77 €	4 652,55 €
	2	735	3 444,23 €	1 476,10 €	4 920,33 €
	3	775	3 631,67 €	1 556,43 €	5 188,10 €
	4	830	3 889,40 €	1 666,89 €	5 556,29 €
	HEA1	890	4 170,56 €	1 787,38 €	5 957,95 €
	HEA2	925	4 334,57 €	1 857,67 €	6 192,25 €
HEA3	972	4 554,82 €	1 952,06 €	6 506,88 €	

Agrégés

Grade	Echelon	IM	Traitement mensuel indiciaire brut	Régime indemnitaire 30%	Nouveau traitement mensuel brut total
CN	1	450	2 108,71 €	903,73 €	3 012,44 €
	2	498	2 333,64 €	1 000,13 €	3 333,77 €
	3	513	2 403,93 €	1 030,26 €	3 434,19 €
	4	542	2 539,83 €	1 088,50 €	3 628,32 €
	5	579	2 713,21 €	1 162,80 €	3 876,01 €
	6	618	2 895,96 €	1 241,13 €	4 137,09 €
	7	659	3 088,09 €	1 323,47 €	4 411,56 €
	8	710	3 327,08 €	1 425,89 €	4 752,97 €
	9	757	3 547,32 €	1 520,28 €	5 067,60 €
	10	800	3 748,82 €	1 606,64 €	5 355,46 €
	11	830	3 889,40 €	1 666,89 €	5 556,29 €
HC	1	757	3 547,32 €	1 520,28 €	5 067,60 €
	2	800	3 748,82 €	1 606,64 €	5 355,46 €
	3	830	3 889,40 €	1 666,89 €	5 556,29 €
	HEA1	890	4 170,56 €	1 787,38 €	5 957,95 €
	HEA2	925	4 334,57 €	1 857,67 €	6 192,25 €
	HEA3	972	4 554,82 €	1 952,06 €	6 506,88 €
	CE	1	830	3 889,40 €	1 666,89 €
HEA1		890	4 170,56 €	1 787,38 €	5 957,95 €
HEA2		925	4 334,57 €	1 857,67 €	6 192,25 €
HEA3		972	4 554,82 €	1 952,06 €	6 506,88 €
HEB1		972	4 554,82 €	1 952,06 €	6 506,88 €
HEB2		1013	4 746,94 €	2 034,40 €	6 781,35 €
HEB3		1067	4 999,99 €	2 142,85 €	7 142,84 €

b) Indemnité de résidence (toute fonction publique)

- Réfection de la carte géographique d'attribution de l'IR en fonction du coût réel du logement et de la vie en 2019.
- Revalorisation de l'IR.
- Que l'Etat se porte garant pour l'accès à la location pour éviter que les collègues dans les zones de vie chère soient sans logement.

Pensions

- Système universel par points appliqué uniquement aux collègues qui bénéficieront du régime indemnitaire proposé ci-dessus, qui commenceront donc à exercer à l'issue du plan décennal.

Système Delevoye appliqué au nouveau régime indemnitaire

Certifiés et assimilés

Comparaison des pensions de retraite après mise en place du nouveau régime indemnitaire de 30%	
Régime actuel (75% du dernier traitement)	Système universel par points avec régime indemnitaire de 30%
Pension mensuelle brute après 172 trimestres de cotisation (43 ans)	
2 885,42 €	2 515,29 €
Pension mensuelle brute après 160 trimestres de cotisation (40 ans)	
2 281,49 €	2 285,77 €

Agrégés

Comparaison des pensions de retraite après mise en place du nouveau régime indemnitaire de 30%	
Régime actuel (75% du dernier traitement)	Système universel par points avec régime indemnitaire de 30%
Pension mensuelle brute après 172 trimestres de cotisation (43 ans)	
3 416,11 €	3 076,94 €
Pension mensuelle brute après 160 trimestres de cotisation (40 ans)	
2 701,11 €	2 805,20 €

- Evaluation de la pénibilité constitutive du métier d'enseignant et des corps assimilés de l'EN.
- En fonction de ce critère de pénibilité, réduction du nombre de trimestres (actuellement, 172 trimestres de cotisation pour les personnes nées à partir de 1973) et réévaluation à la baisse de l'âge de départ sans décote : un enseignant ne peut travailler jusqu'à 67 ans.
- Réintroduction de la Cessation progressive d'activité (CPA) sur les 5 dernières années.

Avancement

- Ouverture de la HC : promotion de 20% des candidats éligibles.
- Ouverture de la CE : promotion de 15% des candidats éligibles.
- Classe exceptionnelle : équilibre (50/50), puis inversion du contingentement de promotions entre les deux viviers (sachant que les candidats du vivier 1 sont aussi candidats du vivier 2) : 80% vivier 2, 20% vivier 1.

Heures supplémentaires

- Les heures supplémentaires doivent être rémunérées au même niveau que les heures de service, avec une majoration de 25% pour les deux premières HSA « non refusables ». Ce sont ces dernières qui détermineront la valeur de l'HSE.
- Pour les HSA « non refusables » : $1 \text{ HSA} = \text{INM} \times \text{valeur_du_point} / \text{ORS} \times 1,25$.
- $1 \text{ HSA} = 36 \text{ HSE}$.

Tâches de suivi des élèves

- Mise en place d'une ISOE et ISAE variables pour tous les enseignants et personnels d'éducation chargés de tâches spécifiques de suivi des élèves (professeurs principaux dans le second degré, tous les professeurs des écoles, CPE).
- Revalorisation des tâches spécifiques de suivi des élèves pour le professeur responsable d'une classe (PP dans le second degré, tout PE, CPE) : 2500€/an pour tout niveau.

<https://www.snalc.fr/national>

Dossier réalisé par Anne MUGNIER

a.mugnier.snalc@gmail.com

Responsable du secteur rémunérations du SNALC

Présidente académique du SNALC-Grenoble

<https://snalcgrenoble.fr/>

Contact@snalcgrenoble.fr